



COORDINATION DES INVENTAIRES LULUCF DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTREMER FRANÇAIS

Ref.
23

Experts	Pays	Volume (hj)	Montant (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer, Maden Le Crom	France (Outremer)	3 ans ½	n/a. *expert fonctionnaire	Gouvernement français	Budget Min. de l'agri.	Juin 2006	Déc. 2009	CIRAD, CITEPA CNRS, IFN, ONF	brice.lalonde@wanadoo.fr

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>La France est l'unique pays développé à posséder de la forêt tropicale et à avoir des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au titre du Protocole de Kyoto. Ceci lui impose des obligations particulières.</p> <p>En effet, l'application par la France de l'article 3.3 du Protocole de Kyoto impose de comptabiliser les émissions et absorptions de GES liées aux déboisements et boisements effectués depuis 1990 (année de référence), à la fois en métropole, mais aussi dans les Départements d'outremer (DOM), dont la Guyane (où la forêt couvre 95% du territoire, soit près de 8 millions d'hectares).</p> <p>Toutes les émissions de GES dues à des déboisements en outre-mer sont rapportées au Secrétariat de la Convention cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui rend ensuite publiques ces données.</p> <p>La communauté internationale étant particulièrement sensible aux émissions massives de GES dues à la déforestation en zone tropicale, objet du mécanisme de réduction des émissions de GES dues à la déforestation (REDD+), la France se doit d'être exemplaire sur le sujet.</p> <p>La mise en place et la réalisation des inventaires dits « LULUCF » (<i>Land Use, Land Use Change, and Forestry</i>) dans les DOM a nécessité l'implication de nombreux organismes : Inventaire forestier national (IFN), Office national des forêts (ONF), Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Centre national de recherche scientifique (CNRS) et Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).</p>	<p>En 2009, l'IFN a comparé des images aériennes et/ou satellites acquises en 2008 et en 1990, afin d'estimer les déboisements entre 1990 et 2008 dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).</p> <p>Ces estimations de déboisement pour chaque DOM ont ensuite été multipliées par la valeur moyenne de carbone forestier à l'hectare pour chacun des DOM. Pour la Guyane, cette valeur a été établie en 2005 par une étude dendrométrique conjointe de l'ONF, du CIRAD et du CNRS. Pour les autres DOM, les valeurs proviennent d'études réalisées en 2008 par l'ONF et l'ONF-International.</p> <p>Les principales conclusions de ces inventaires LULUCF sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Le taux de déforestation est hétérogène entre DOM : très élevé en Martinique (5 fois le taux de déforestation mondial moyen), il est élevé en Guadeloupe (2,5 fois le taux de déforestation mondial moyen), quasi identique au taux de déforestation mondial moyen à la Réunion et relativement faible en Guyane ; □ Par contre, la très forte teneur en carbone des forêts guyanaises (trois fois plus élevée que celle des forêts de métropole) fait qu'un hectare déboisé en Guyane compte triple dans le bilan national de GES au titre de l'article 3.3 du Protocole de Kyoto ; □ Le bilan cumulé des émissions de GES dues au déboisement dans les quatre DOM n'est pas négligeable : 4,46 Mt_{eq}CO₂/an, soit 0,8% des émissions annuelles de la France en 1990 ; □ Le taux de déforestation annuel en Guyane a augmenté de 70% entre la moyenne 1990-2006 et la moyenne 2006-2008.